

# Guide de l'éducation

---

Préscolaire à  
12<sup>e</sup> année

*Sommaire des changements clés*  
*Année scolaire 2011-2012*

| <b>Page/Section</b>   | <b>Changement</b>  |
|---|--|
| <b>Pages 34 et 36</b>   |  |
| Tableaux – Langues internationales                                      | L'information au sujet des programmes de langues internationales a été abrégée et placée dans des tableaux pour faciliter la consultation.   |
| <b>Page 50</b>  |  |
| Retrait du cours French 30  | À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2011, la séquence de cours French 13, French 10, French 20 et French 30 n'est plus disponible.  |
| <b>Page 51</b>  |  |
| Tableaux – Langues internationales                                      | L'information au sujet des programmes de langues internationales a été abrégée et placée dans des tableaux pour faciliter la consultation.   |
| <b>Page 59</b>  |  |
| Programme – Français langue première                                    | Ajout d'information relative au programme de français langue première.   |
| Financement du gouvernement fédéral pour l'enseignement du français     | L'information relative au financement accordé par le gouvernement fédéral et administré par le Programme des langues officielles en éducation pour le programme de français langue première et les programmes alternatifs de français ne figure plus dans le <i>Guide de l'éducation</i> . Veuillez consulter le <a href="#">Funding Manual for School Authorities</a> à ce sujet.   |
| <b>Page 82</b>  |  |
| Évaluation – Fondement de la communication du rendement de chaque élève | L'exigence de communiquer le niveau de réussite scolaire (NRS) à Alberta Education a été éliminée. Toutefois, il incombe toujours aux enseignants de communiquer aux parents l'information au sujet du niveau scolaire de leur enfant en anglais, français et mathématiques par rapport aux niveaux scolaires de ces matières dans les programmes d'études.  |
| <b>Page 86</b>  |  |
| Certificat d'achèvement des études scolaires                            | On a abrégé cette section pour mettre l'accent sur les critères régissant l'attribution d'un Certificat d'achèvement des études scolaires. La liste des cours qui disqualifieraient un élève d'être admissible à ce certificat a été supprimée. On l'a remplacée en indiquant qu'un élève admissible à ce certificat n'aura pas obtenu de crédits dans aucune des cinq matières de base suivantes : anglais, études sociales, français, mathématiques et sciences. Cela accorde aux administrateurs scolaires une plus grande souplesse dans l'attribution de ce certificat, dans un esprit de reconnaître les réalisations des élèves ayant d'importantes limites sur le plan cognitif. |

| <b>Page/Section</b>   | <b>Changement</b>   |
|---|---|
| <b>Pages 94 et 95</b>   |   |
| Certificat de réussite d'études secondaire – Tableaux des exigences | On a inséré une double ligne au bas du tableau des exigences du Certificat de réussite d'études secondaire pour clarifier que les 5 crédits dans un cours de niveau du Programme d'apprentissage enregistré est une option distincte de celle de « 5 et 5 crédits » au-dessus de la double ligne. |
| <b>L'ancienne Annexe 1 est supprimée</b>                            |   |
| Codes de cours  | L'ancienne <i>Annexe 1 : Cours du secondaire 2<sup>e</sup> cycle autorisés par le Ministère – Noms et codes numériques des cours</i> ne figure plus dans le <i>Guide de l'éducation</i> . On peut maintenant obtenir cette information à partir du site Web de Alberta Education.                 |
| <b>L'ancienne Annexe 2 est supprimée</b>                            |   |
| Codes de cours  | L'ancienne <i>Annexe 2 : Programme d'apprentissage enregistré – Noms et codes numériques des cours</i> ne figure plus dans le <i>Guide de l'éducation</i> . On peut maintenant obtenir cette information à partir du site Web de Alberta Education.   |
| <b>À travers le <i>Guide</i></b>                                    | Student Records remplace Learner Records and Data Exchange.   |